



Couilly Pont-aux-Dames

L'écho en bref

ANNÉE 2021 - # 2

MARS 2021

DANS CE NUMERO :

Budget Participatif	1
Inondations	2
La Fibre	2
La Covid à Couilly	3
Les 4 fils Aymon	3
Informations Générales	4
Maisons Fleuries	4



Budget Participatif (Ile de France) 2eme session.

Projets communaux : votez pour eux au budget Participatif pour l'Ile-de-France.

Lors d'un appel à projet effectué par la Région Ile de France dans le cadre de son budget participatif écologique, la commune a déposé un ensemble de projets simples mais calés sur nos objectifs d'actions pour notre environnement.

Ainsi, la commune a-t-elle demandé une aide, et donc candidaté pour 6 projets particuliers :

- la reconquête de nos haies bocagères dans les chemins,
- la création d'un poulailler pour travailler sur les déchets alimentaires à la cantine scolaire,
- la création d'un espace de plantes aromatiques,
- la réalisation d'un second jardin familial,
- la mise en place d'une station de pompage d'eau douce pour nos besoins d'arrosage,
- la consolidation des berges du Grand Morin via la plantation d'espèces végétales.



Plus nous aurons de votes et plus nous aurons de chance de voir ces projets aboutir.
Pour voter, rendez vous avant le **8 mars**, sur le site internet du village :

<http://www.couillypontauxdames.fr/Actualités>.



INONDATIONS: EXERCICE DE CRISE EN SITUATION QUASI REELLE



Depuis quelques semaines, au gré des précipitations parfois abondantes, nous assistons au gonflement des rivières et à la montée du Grand Morin.

Pour l'instant, seules des dépendances, des garages et des terrains situés en bordure du Grand Morin ont été inondés, et la route du quai du Morin a été coupée. Même si cette situation génère une anxiété fort légitime pour les personnes exposées, nous avons échappé pour l'instant à Couilly Pont-aux-dames, à une crue majeure comme en 2016 et 2018, que tout le monde a en mémoire.

Côté municipalité, et surtout à l'occasion du changement d'équipe municipale, le 23 janvier, nous avons déclenché de façon pratique la cellule de crise qui en cas de crue réelle et forte, sera à même de gérer les situations et de mobiliser les moyens techniques et humains. L'occasion de bien désigner les rôles, les acteurs, faire le tour des moyens,

identifier les manques, etc.

C'est un travail en conditions quasi-réelles qui doit nous permettre d'affronter des crises à venir d'une toute autre ampleur : l'impréparation est terrible et potentiellement lourde de conséquences pour la population quand survient une crise réelle et forte !

L'occasion de rappeler aux personnes concernées par les inondations et potentiellement exposées de bien nous communiquer leurs noms et coordonnées téléphoniques pour qu'ils puissent recevoir les messages d'alerte émis par la commune. C'est important, car savoir plusieurs heures à l'avance que l'eau risque d'inonder nos biens et une information cruciale et précieuse.

Alerter c'est bien, atténuer l'ampleur et la fréquences des crues c'est mieux. La protection contre les inondations relève de la compétence GEMAPI actuellement portée par la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie elle l'a déléguée à un syndicat mixte qui porte la compétence sur tout le bassin versant du Grand Morin et de ses affluents.

Un article complet vous sera proposé dans le prochain écho du village pour vous permettre de comprendre la nature des activités et des actions pour lutter contre les inondations.

LA FIBRE : ENQUÊTE DE DYSFONCTIONNEMENTS

De façon régulière, certaines personnes étant raccordées à la fibre nous font part de la perte de fourniture du service. Cette situation est particulièrement pénible, à un moment où le télétravail ou les évolutions de notre mode de vie à cause de la crise sanitaire renforcent la nécessité de disposer d'un service avec un débit continu et suffisant.

Nous sollicitons celles et ceux qui ne parviendraient pas à disposer de façon continue du réseau de la fibre, de nous faire un retour de façon à ce que nous puissions agir de façon coordonnée auprès du responsable du réseau.

Ainsi, adressez-nous simplement un mail avec votre nom, votre adresse dans le village où le problème se pose, le nom de votre opérateur et la nature du problème, selon le format ci-dessous. Il vous suffit de remplir succinctement ce tableau et de nous l'adresser par mail à mairie@couillypontauxdames.fr

NOM	
Prénom	
Adresse	
Opérateur fibre	
Rupture complète du service (mettre durée)	
Coupures régulières du réseau (fréquence, durée)	
Performances insuffisantes (diagnostic simple)	

Attention: ce questionnaire concerne uniquement les personnes raccordées à la fibre. La problématique de raccordement sera évoquée très prochainement.

Une fois en possession de vos retours, nous engagerons une action auprès des entités responsables de ce service afin que des solutions d'amélioration soient obtenues dans les meilleurs délais.

STOP COVID-19

**CRISE DE LA
COVID A
COUILLY :**

**UNE JOUR-
NÉE DÉPISTAGE A ÉTÉ ORGANISÉE
PAR LA COMMUNE ET LA RÉGION
ILE DE FRANCE**

(avec le concours de la Croix-Rouge et le laboratoire Cerbaillance).

Après la découverte d'un cluster important au sein de l'école maternelle (qui a d'ailleurs été fermée une semaine), et l'arrêt des services périscolaires de la municipalité à la suite de la mise en quarantaine de tout son personnel, la décision a été prise de tout faire pour évaluer le niveau de l'épidémie au sein de l'école, considérant que les enfants ont des familles qui du coup se trouvent potentiellement exposées à un risque sanitaire.

A partir de cette idée, avec l'aide de la Région Ile de France, la commune a proposé de faire réaliser des tests PCR de façon encadrée et professionnelle par la Croix-Rouge et le laboratoire Cerbaillance. Nous avons ainsi pu bénéficier du bus-santé du Conseil Régional d'Ile de France, que nous remercions d'avoir choisi de mobiliser et de mettre à disposition une équipe de façon très réactive à Couilly Pont-aux-Dames.

Face à l'apparition de 11 cas positifs au sein de l'école maternelle, et la difficulté rencontrée de faire reconnaître l'existence de cluster, l'enjeu était pour nous de déterminer l'ampleur de la contamination (les enfants étant souvent asymptomatiques), et ceci au-

delà de l'école et tout en cherchant à préserver l'ouverture des classes et celle de nos services de façon raisonnable et objective.

De nombreux parents ont joué le jeu et sont venus se faire tester avec leurs enfants, et nous les en remercions ; mais trop de familles n'ont pas souhaité effectuer ce test ou le faire faire à leurs enfants. Sans doute avons-nous mal communiqué sur ce point, et sur la mise en place du protocole au sein de nos services, amenant des parents à réagir : nous nous en excusons et ceci nous a amenés à renforcer la collaboration avec les représentants de parents d'élèves et la municipalité. Mais l'urgence de la situation, alliée à l'irrespect des protocoles au niveau des instances censées les mettre en œuvre, nous a amenés tout autant dans l'urgence à vouloir casser cette dynamique évidente d'augmentation du nombre de contaminations, et à nous adapter.

Nous avons ainsi modifié nos pratiques (passage à 3 services de cantine), embauché du personnel pour intégrer la question des distanciations accrues, modifié les cheminements vers la cantine de façon à empêcher les brassages et les croisements des maternelles et des primaires, etc.

Car face à un cluster objectivement en phase d'expansion, il était indispensable de connaître le niveau de contamination et de tout faire pour endiguer une éventuelle propagation : les tests sont la seule façon d'y parvenir !

Aujourd'hui, c'est précisément le test qui est jugé indispensable par le gouvernement, ce qui est une bonne décision : face à un risque, on commence par l'évaluer, ce qui face à des

enfants généralement asymptomatiques passe évidemment par le test. Mais à l'époque, la réalisation de ces tests était inenvisageable par les autorités sanitaires et déclarée inutile par l'Inspection : nous étions en désaccord profond, d'où notre démarche.

Ces considérations risquent hélas fort de devenir essentielles dans les semaines à venir, avec des souches variantes du virus qu'on nous annonce comme bien plus contagieuses que celle que nous connaissons depuis une année. L'arrivée des tests salivaires va sans doute nous aider grandement pour la mise en place de campagnes de détection, mais cette annonce reste à confirmer.

En ce qui nous concerne, suite à cette expérience compliquée qui a généré parfois un certain émoi, nous nous contenterons de surveiller que les bonnes décisions soient prises si nous détectons de nouveaux clusters, ne laissant plus aucune place à l'opacité de certains face à l'épidémie, et ceci sans aucun compromis : il en va de notre santé à tous. En clair, il n'est plus question d'endosser des responsabilités sur des questions relevant de la responsabilité d'autres niveaux : l'application stricte des protocoles stricts sera de mise et vous pouvez compter sur nous pour qu'il en soit ainsi !

Et n'oublions pas l'essentiel dans cette épreuve : soyons solidaires pour mieux gérer cette crise dans notre petit village et pour préserver du mieux que nous le pourrons celles et ceux que nous aimons.

Jean-Louis VAUDESCAL

Situation des 4 fils Aymon



Depuis maintenant plus de deux ans, les locaux du restaurant des 4 Fils Aymon restent désespérément vides. Alors que le restaurateur précédent avait fait faillite, un repreneur devait s'installer en septembre 2018 pour ouvrir un restaurant pakistanais.

Mais c'était sans compter sur le constat de désordres importants dans le local : poutres affaiblies et fissures préoccupantes dans une

des salles. Il était alors hors de question de laisser l'activité reprendre dans de telles conditions. Des étais ont été mis en place pour protéger les occupants des étages supérieurs et le syndic de copropriété a alors engagé des démarches pour tenter de traiter la question.

Il est important de comprendre que dans cet immeuble, la mairie n'est propriétaire que des locaux du restaurant, et est donc un copropriétaire comme les autres.

Le syndic a alors mandaté un bureau d'études et un architecte pour déterminer l'origine des désordres. Les retours ont été obtenus il y a environ un mois, et le verdict actuel est édifiant :

- Le voisin du dessus du restaurant a réalisé une chape en béton sans aucune autorisation préalable, ce qui a conduit à l'affaissement de nos poutres (dans un immeuble, la gestion des planchers relève de la copropriété).

- L'assise d'ensemble de tout l'immeuble présente de sérieuses faiblesses qui tendraient à orienter vers la réalisation de micropieux.

Bien entendu, le nécessaire va être fait auprès du propriétaire du logement supérieur pour que les travaux de réparation et consolidation soient effectués. Pour le reste, nous allons demander à ce qu'un bureau d'études spécialisé dans les bâtiments anciens (qui mécaniquement ont des comportements différents de bâtiments neufs) soit mandaté pour restituer un avis peut-être moins contraignant et aux conclusions moins coûteuses.

A noter que ce bâtiment est repéré comme protégé par les bâtiments historiques et ne peut être démolé.

Tout ceci est une très mauvaise nouvelle pour la reprise d'une activité commerciale dans notre local, nous ferons le point après la réparation du plafond pour rouvrir si la sécurité est acquise.

LA MAIRIE

46 Rue Eugène Léger
77860 Couilly Pont-aux-Dames

Téléphone :

01 60 04 02 24

Télécopie : 01 64 63 53 19

mairie@couillypontauxdames.fr

**Horaires période Covid:
Du mardi au samedi 9h à 11h30**

Horaires d'ouverture :

(hors période Covid)

Lundi, mardi et jeudi :

De 9h00 à 11h30 et de 13h45
à 17h30

Vendredi :

De 9h00 à 11h30 et de 13h45
à 18h30

Mercredi et samedi :

De 9h00 à 11h30

RETROUVEZ NOUS

NOUVEAU SITE

<http://www.couillypontauxdames.fr>

Page Facebook

Couilly Pont Aux Dames



Station: Mairie de Couilly Pont-aux-Dames

Concours Maisons Fleuries

Les concours de maisons fleuries font depuis longtemps le bonheur des habitants, cette année nous avons voulu renouer avec cette tradition oubliée depuis des années et c'est une jolie manière de mettre en valeur sa maison, de montrer ses talents de jardinier et de donner une belle image de sa ville. Voici quelques informations si l'aventure vous tente...

Maisons fleuries : Les règles du jeu

Ce sont les villes qui organisent les concours maisons fleuries afin de récompenser les initiatives des habitants pour embellir leur lieu de vie. Le phénomène a commencé dans les années 1900 avec le développement du tourisme, les communes étant en concurrence pour être les plus accueillantes. Les règles sont très simples et ce type d'évènement se passe dans une ambiance conviviale et bon enfant. La participation est gratuite et réservée aux habitants qu'ils soient propriétaires ou locataires, excepté bien sûr les professionnels en jardinerie, les membres du conseil et les membres du jury ou leur famille.

Les critères évoluent avec les sujets qui préoccupent la société. Les jardiniers sont par exemple encouragés dans leurs démarches biologiques et le respect de l'environnement (récupération de l'eau de pluie, bonne association de plantes pour éviter les pesticides, utilisation d'engrais naturels...).



Déroulement du concours de maisons fleuries

La mairie diffuse un avis de participation dans la newsletter local ou par affichettes. Les inscriptions se font soit par internet, soit par le formulaire joint ci-dessous à remplir et à retourner à la Mairie dans un délai de plusieurs semaines avant le début du concours. Le jury se déplace chez chacun des participants et évalue sa décoration à l'aide d'une grille de notation qui prend en compte la vue d'ensemble, l'harmonie, la diversité, la créativité... Suite au classement, une cérémonie est organisée pour la remise des prix.

Une activité valorisante

Les participants voient leur **talent reconnu** et reçoivent une **récompense** souvent sous forme de bons d'achat, de paniers avec des cadeaux ou même de chèque. Les retombées positives vont au-delà et c'est pourquoi de plus en plus de communes s'investissent dans l'organisation de concours de maisons fleuries car ils donnent une belle image de la ville et motivent les habitants à fleurir leur environnement. Certaines communes vont même plus loin et participent au concours de ville fleurie pour obtenir la labellisation « **Une ville fleurie ou un village fleuri** », et le célèbre panneau à fond jaune à l'entrée de la ville.

Bulletin d'inscription au concours des Maisons Fleuries

A retourner ou déposer en Mairie avant le 21 Mars 2021

Oui je souhaite participer au concours des Maisons Fleuries

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Mèl : _____

L'équipe de rédaction : Jean-Louis VAUDESCAL - Alain JACQUET - Muriel DE CEUNINCK - Laure GUERIN-TAQUET

Crédits Photos : Alain JACQUET

Directeur de publication : Jean-Louis VAUDESCAL